

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
VILLE DE ST LAURENT DU PONT



**RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES  
SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Rédigé par les Services municipaux en application de l'article 73 de la loi n°95-101  
du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995



# **SOMMAIRE**

## **I - PREAMBULE**

### **II- LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

#### **A- LES FAIT MARQUANTS EN 2022 ET LES ENJEUX EN 2023**

#### **B- LES INDICATEURS TECHNIQUES**

- 1-Les ressources en eau potable**
- 2-Le réseau**
- 3-La production de l'eau potable**

#### **C-LES INDICATEURS FINANCIERS**

- 1-La facture d'eau**
- 2-La tarification**

### **III - LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

#### **A- LES FAIT MARQUANTS EN 2022 ET LES ENJEUX EN 2023**

#### **B-PRESENTATION DU SERVICE ET DU RESEAU**

- 1-Le service d'assainissement**
- 2-Le réseau d'assainissement**
- 3-Les stations d'épuration**

#### **C-LES INDICATEURS FINANCIERS**

### **IV-LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

## **V-ANNEXES**

## I- PREAMBULE

Le présent document a un objectif **d'information des usagers**, et plus largement du public sur les modalités de gestion des services de l'eau et de l'assainissement.

Il est établi par le Maire dans le cadre des articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif au rapport précité.

Ce rapport regroupe l'ensemble des indicateurs techniques et financiers de chacun des Services ainsi que les données relatives à la qualité de l'eau distribuée conformément au décret du 6 mai 1995

La distribution de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées constituent des services publics à la charge des Communes.

Les services qu'elles gèrent à ce titre ont un caractère industriel et commercial et leur financement doit être assuré par l'utilisateur.

La Commune de SAINT LAURENT DU PONT a choisi de gérer en direct cette compétence suivant le principe de la régie simple.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1992, la Commune de SAINT LAURENT DU PONT applique le nouveau plan comptable M49 à la gestion des services de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget comprend :

- le remboursement des emprunts et des intérêts bancaires
- les frais d'exploitation et d'administration des services
- les coûts de maintenance et de réparation
- l'amortissement technique des installations afin d'en permettre le renouvellement lorsque progressivement elles deviendront obsolètes avec le temps
- les dépenses d'investissement.

La Gestion Administrative et Technique du Service

- Secrétariat, comptabilité et relations extérieures, tâches essentiellement réalisées par les personnels administratifs et techniques de la mairie

La facturation du service nécessite :

- l'évaluation des quantités consommées grâce au relevé des compteurs individuels
- la facturation proprement dite : reports, calculs, mise en forme, envoi...

- Le recouvrement :

Les éventuelles relances et mises en demeure sont effectuées par le receveur municipal.

La facturation des travaux exécutés en régie pour le compte des particuliers, et dont les éléments sont fournis par les responsables techniques, figure également en section de fonctionnement du service.

- Moyens

- Le personnel dans sa quasi- totalité participe toujours à une ou plusieurs tâches de gestion administrative et technique. L'objectif est de fournir à tous les abonnés un service public de qualité et d'entretenir un patrimoine important.
- Les véhicules sont utilisés pour l'entretien, le suivi du réseau et les tournées de relevé des compteurs
- Les bâtiments sont ceux de la mairie et des services techniques

### **Le service public de l'eau**

Ce service assure la distribution de l'eau de la ville de St Laurent du Pont et dessert une partie des communes voisines de Miribel Les Echelles, St Joseph de Rivière, Entre Deux-Guiers et St Aupre.

## **Le service public de l'assainissement collectif**

Ce service assure la collecte et le transport des eaux usées et d'une partie des eaux pluviales de la commune ainsi que leur traitement.

Ce service nécessite outre l'entretien du réseau d'assainissement, l'exploitation et la maintenance de 7 postes de relevage des eaux usées et de 2 stations d'épuration des eaux usées (6500 et 200 équivalent habitants).

## **Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC)**

La commune a passé une convention avec la Communauté de Commune du Mont Beauvoir en 2007 pour le contrôle des installations concernées.

En mars 2014 suite à la fusion des Communauté de Communes Chartreuse Guiers et de celle du Mont Beauvoir la compétence SPANC a été transférée à la Communauté de Commune Chartreuse Guiers (devenue Communauté de Communes Cœur de Chartreuse).

## **II- LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

### **Les principales missions du service sont :**

- approvisionner en quantité suffisante et en qualité l'ensemble des abonnés.
- répondre aux questions des usagers par un accueil et une écoute personnalisée.
- assurer une qualité de l'eau distribuée irréprochable et améliorer en permanence le réseau et les installations par le biais d'un système de télésurveillance performant.
- entretenir et gérer le renouvellement périodique de plus de 2350 compteurs conformément à l'arrêté du 6 mars 2007.
- assurer la facturation des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif des abonnés.

Pour cela, le service de l'Eau mobilise la compétence de 5 agents répartis sur les pôles administratifs et techniques.

Leur objectif est de fournir à tous les abonnés un service public de qualité, d'entretenir un patrimoine important.

## **A- LES FAITS MARQUANTS EN 2022 ET LES ENJEUX 2023**

### **D'une manière générale l'année 2022 aura été marquée par :**

- Changement d'au moins 80 compteurs de plus de 15 ans
- Remplacement de la conduite de distribution route de Villette
- Entretien des régulateurs de pression
- Réalisation d'un plan d'action pour la réduction des fuites du réseau d'eau potable

### **Les enjeux 2023**

L'année 2023 sera marquée par :

- Changement d'au moins 100 compteurs de plus de 15 ans
- Remplacement de la conduite de distribution rue de Perthuis
- changement de deux régulateurs de pression à la Grassetière et aux Cotes
- achat et pose de 20 loggers corrélateur supplémentaire
- mise en place d'un poste de sectorisation au chemin de buisson rond

## **B-LES INDICATEURS TECHNIQUES**

### **1 Les ressources en eau potable**

#### **La station de pompage de la Guillotière**

(Arrêté déclaratif d'utilité publique n°001062 du 10 février 2000)

Il s'agit de 2 forages d'exploitation distants de 40 mètres environ situés à l'ouest de Saint Laurent du Pont, équipés chacun d'une pompe de 70 m<sup>3</sup>/h.

L'eau est prélevée à 25 mètres de profondeur dans des alluvions de graviers et de sables. Une épaisseur d'une dizaine de mètres à dominante argileuse en surface assure la protection sanitaire de l'aquifère.

L'eau est de bonne qualité chimique et bactériologique mais un traitement aux UV a été installé pour chaque puits en 2009 afin d'assurer une meilleure qualité bactériologique de l'eau potable.

Ce point d'eau dessert l'ensemble des réseaux du bourg, le réseau du Vernay ainsi qu'une partie de la zone industrielle Chartreuse Guiers.

La production journalière de la Guillotière est de l'ordre de 1100 m<sup>3</sup>/jour environ.

#### **Les sources du Cotterg**

(Arrêté déclaratif publique n°001015 du 10 février 2000)

Il s'agit d'un groupe de 4 captages situés de part et d'autre d'un grand vallon drainé par le ruisseau du Guinard aux lieux-dit Pré Chevalier et Château Feuillet.

Le débit d'étiage de l'ensemble des captages est de l'ordre de 50l/mn.

Ces sources subissent en permanence un traitement au chlore gazeux au niveau du réservoir de 200 m<sup>3</sup> de Château Feuillet.

Elles desservent 10 abonnés du hameau des Raviers et du Château et fournissent 30m<sup>3</sup>/jour au réseau du bourg.

#### **Les sources de Chevassus (arrêté déclaratif publique n°2011144-0061 du 24 /05 2011)**

Il s'agit de 2 captages en galerie situés au hameau de la Touvière.

L'eau qui circule dans les matériaux filtrants est de bonne qualité bactériologique mais un traitement aux UV a été installé afin d'assurer une meilleure qualité bactériologique. Le débit d'étiage de ces captages est de l'ordre de 227 l/mn.

Ces sources transitent par une bâche de pompage à la Touvière et desservent le secteur des Provenches, des Reys, des Bourdoires, de Piquetière et les ciments Vicat par l'intermédiaire du réservoir des Haut Provenches, soit une production de 150 m<sup>3</sup>/jours environ.

### **Les installations de transport et de stockage**

#### **Les réservoirs**

Le service des eaux gère 7 réservoirs d'une capacité de stockage de 2600 m<sup>3</sup> :

Les Provenches : 2x 500 m<sup>3</sup>

Le Mollard : 500 m<sup>3</sup>

Château Feuillet : 200 m<sup>3</sup>

Le Néplier : 200 m<sup>3</sup>

Le Vernay : 200 m<sup>3</sup>

Les Haut Provenches : 200 m<sup>3</sup>

Piquetière : 300 m<sup>3</sup>

#### **Une station de pompage d'exhaure**

La Guillotière : 2 pompes de 70 m<sup>3</sup>/h

#### **Quatre stations de pompage de reprise**

Le Néplier : 2 pompes de 23m<sup>3</sup>/h à 185m de HMT

La Touvière : 2 pompes de 18 m<sup>3</sup>/h à 120m de HMT + 1 pompe de surpression du réseau guillotiere(renfort) 20 m<sup>3</sup>/h

La Jallaz : 2 pompes de 20m<sup>3</sup>/h à 30m de HMT

Les Bourdoires : 2 pompes de 8m<sup>3</sup>/h à 145 m de HMT

#### **Une station de surpression**

Haut Provenches : 2 pompes de 5m<sup>3</sup>/h à 60m de HMT

## **2 Le réseau**

Le linéaire de réseau est de 85 km environ

En 2022, le nombre d'abonnés desservis par kilomètre de réseau est : 28 abonnés/km.

Le réseau comporte 198 poteaux incendie.

En ce qui concerne les matériaux, la fonte demeure de loin le matériau le plus répandu (68.5% des canalisations).

Matériaux	Linéaire 2022 (km)	%
Fonte	58.5	69%
Amiante Ciment	13.9	16%
Polyéthylène	8	9.5%
PVC	4.6	5.5%
<b>TOTAL</b>	<b>85</b>	<b>100%</b>

### Les branchements en plomb

	2019	2020	2021	2022
Nombre de branchement publics restants	21	19	12	11

### **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux**

Le service de L'Eau gère ses plans de réseau au moyen du logiciel Autocad dont les informations sont mises à jour régulièrement tout au long de l'année. Les plans couvrent 100% du linéaire du réseau. Selon les critères de l'annexe II de l'arrêté du 2 mai 2007 sur les indicateurs de performance, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de : **90/100**.

Cet indice, dont le maximum est de 100, prend en compte l'existence d'une cartographie des réseaux, sa mise à jour périodique, la qualité des renseignements relatifs aux canalisations et ouvrages (réservoirs, surpresseurs, purges, appareils hydrauliques...), la localisation et l'identification des interventions de maintenance (réparation, renouvellement, etc) et l'existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des réseaux.

### **3 Production de l'eau potable**

L'ensemble de la production d'eau potable correspond à 434688 m<sup>3</sup> pour l'année 2022.

La vente d'eau est de 254031 m<sup>3</sup> pour l'année 2022, à laquelle il faut rajouter 22924 m<sup>3</sup> de vente en gros et 1680 m<sup>3</sup> de volume technique. Le volume mis en distribution s'élève à 278635 m<sup>3</sup>. Le rendement du réseau est de 64.1 %. Le rendement d'un réseau permet d'indiquer la fiabilité d'un réseau et de quantifier les pertes d'eau.

### Evolution des consommations et rendement réseaux

	2022	2021	2020	2019	2018
Production d'eau	434688	520961	543449	512 292	489 330
Volume mis en distribution	278635	298800	249406	255 044	256 451
Rendement en %	64.1	57.4	46	53.5	56.5

### **Indice de pertes linéaires**

Le volume perdu s'élève à 157733 m<sup>3</sup> pour 85 kilomètres de réseau soit : 5,0 m<sup>3</sup>/km/jour.

### **Indice linéaire de consommation**

278635m<sup>3</sup> mis en distribution pour 85 kilomètres de réseau correspond à 8.9 m<sup>3</sup>/j/km.

### **Le contrôle de la qualité réglementaire ou sanitaire**

La qualité de l'eau distribuée peut s'apprécier, d'une part au regard de prélèvements et analyses réalisées, d'autre part au regard des plaintes formulées par les usagers.

Le contrôle sanitaire est assuré par l'ARS (Agence Régionale de Santé Rhône Alpes), qui confie les analyses au laboratoire d'analyse des eaux : CARSO situé à Lyon.

Le contrôle des eaux distribuées a pour but de surveiller la qualité de l'eau jusqu'aux robinets des consommateurs.

Les 31 prélèvements effectués en 2022 donnent un taux de conformité de 93,5% pour les paramètres physico-chimiques et de 100% pour les paramètres bactériologiques.

### **Indicateurs paramètres physico-chimiques**

Année	Nombres de prélèvements	Nombres de prélèvement conformes	Taux de conformité
2022	31	31	100%

### **Indicateurs paramètres bactériologiques**

Année	Nombres de prélèvements	Nombres de prélèvement conformes	Taux de conformité
2022	31	29	93%

L'agence Régionale de Santé Rhône Alpes élabore chaque année un document de synthèse du contrôle réglementaire consultable en mairie et consultable en annexe au présent rapport.

### **Continuité du service**

Pour pallier aux différents incidents sur le réseau d'eau potable, un service d'astreinte est disponible le week-end du vendredi 16h30 au lundi matin 7h30, ainsi que les jours de semaine de 17h30 au lendemain 7h30.

## **C-LES INDICATEURS FINANCIERS**

### **1 La facture d'eau**

La facture d'eau comprend :

La dépense correspondant à la consommation d'eau potable et au rejet des eaux usées dans le réseau d'assainissement collectif le cas échéant.

Les taxes et redevances des organismes publics qui sont prélevées par la collectivité et reversées intégralement à l'Agence de l'Eau (Redevances, préservation des ressources et pollution) et à l'Etat (TVA). Un tarif unitaire est appliqué à votre volume de consommation d'eau.

Les taxes et les redevances des organismes publics servent à financer les investissements des collectivités locales pour les actions en lien avec la protection des ressources en eau, la lutte contre la pollution ou le renforcement ou l'extension des réseaux d'eau.

## 2 La tarification

### a. Le type et les modalités de tarification

Le service de l'eau de St Laurent du Pont pratique un tarif binôme qui est composé :

- D'une part fixe qui correspond aux charges fixes du Service en fonction du type d'abonnement (établi en fonction du diamètre du compteur utilisé par l'abonné).
- De la part variable (consommation) calculée en fonction des volumes d'eau consommés par l'abonné et du prix unitaire d'un mètre cube d'eau.

### b. Les modalités d'évolution et de révision

Les tarifs sont révisés chaque année civile par délibération du Conseil Municipal.

### c. La part fixe (abonnement)

Le prix appliqué en 2022 (compteur de 15mm) est de : 44 Euros HT.

### d) La part variable (consommation)

Le prix appliqué en 2022 par m<sup>3</sup> est de 1.20 Euros HT.

### e) Redevances préservation des ressources en eau

Le taux de cette redevance est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau.  
Pour l'année 2022 il est de 0.056 Euros HT/m<sup>3</sup>.

### f) Redevance pollution

Le taux de cette redevance est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau.  
Pour l'année 2022 il est de 0.28 Euros HT/m<sup>3</sup>.

### Prix moyen d'un m<sup>3</sup> d'eau

Les prix indiqués ci-dessous sont calculés sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> et de 12 mois d'abonnement pour un branchement de 15mm de diamètre, conformément aux références nationales taxes et redevances incluses.

### Facture suivant tarification 2022

	H.T (€)	T.V.A 5,5%	T.T.C (€)
Part fixe eau	44.00	2.42	46.42
Eau 120m <sup>3</sup> X 1.20 €	144.00	7.92	151.92
Redevance pour la préservation de la ressource en eau 120m <sup>3</sup> x 0.056 €	6.72	0.37	7.09
Redevance pollution 120m <sup>3</sup> x 0.28 €	33.60	1.85	35.45
TOTAL	228.32	12.56	240.88

Le prix est de 0.00323 euros T.T.C le m<sup>3</sup> d'eau pour 120 m<sup>3</sup> consommés (hors abonnement)  
Sur une facture de 120m<sup>3</sup>, 78 % dépend de la consommation d'eau.  
Le minimum réglementaire est 70% depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

## Les indicateurs de performance pour l'année 2022

	2019	2020	2021	2022
Estimation du nombre d'habitants desservis :	5 300	5300	5300	5300
Volumes prélevés	512 292	543 449	520961	434688
Nombre d'abonnements	2 312	2 315	2315	2315

## Les indicateurs financiers

EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU ET DES TAXES DEPUIS 2020 **en euros**

ANNEE	2020		2021		2022	
	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C
RUBRIQUE						
PRIME FIXE	44.00	46.42	44.00	46.42	44.00	46.42
EAU/M3	1.10	1.160	1.10	1.160	1.20	1.266
*APRE	0.056	0.059	0.056	0.059	0.056	0.059
*RPE	0.27	0.285	0.27	0.285	0.28	0.295

T.V.A au taux de 5.5% -APRE : Redevance Préservation Ressources en Eau RPE : Redevance Pollution Eau

## Les résultats financiers en 2022

	2019	2020	2021	2022
Produit de fonctionnement	852 512.13	926 884.77	1 002 205.54	938 545.94
Charge de fonctionnement	833 899.14	892 686.30	911 121.25	946 040.62
Recette d'investissement	280 758.39	197 447.58	403 104.00	279 299.26
Dépenses d'investissement	278 559.75	264 791.10	418 909.44	399 201.03
TOTAL Recettes + reports	1 348 620.55	1 360 494.01	1 567 126.15	1 394 361.28
TOTAL Dépenses + reports	1 112 458.99	1 157 477.40	1 330 030.69	1 345 241.65
Résultat annuel	236 161.66	203 016.61	237 095.46	49 119.63

## EVOLUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU PRIX DE L'EAU

ANNEE	2019	2020	2021	2022
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	833 899.14	892 686.30	911 121.25	946 040.62
RECETTES	851 164.74	944 150.37	1 012 469.61	979 314.92
EXCEDENT	17 265.60	51 464.07	101 348.36	33 274.30
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	298 420.88	264 791.10	615 235.92	403 781.76
RECETTES	497 455.81	416 343.64	554 656.54	415 046.36
EXCEDENT/DEFICIT	199 034.93	151 552.54	-60 579.38	11 264.60
EXCEDENT GLOBAL	216 300.53	203 016.61	40 768.98	44 538.90

**ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS**(Tableau joint en annexe)

### **III- LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

#### **A-LES FAITS MARQUANTS EN 2022 ET LES ENJEUX EN 2023**

##### **L'année 2022 aura été marquée par :**

- Elimination d'une partie des eaux claires permanentes
- Chemisage de deux sections de la conduite EU entre bagatelle et villette
- Mise en séparatif du réseau sur le secteur de Villette (rd28, route du pavé jusqu'au canal de l'Herretang)
- Amélioration de l'épuration par le changement de clarificateur
- Fin des travaux de réhabilitation de la step avec la mise en service du nouveau clarificateur équipé du système speed o clar, de la pose d'un tamis rotatif, de l'aménagement d'une zone de contact, d'un nouveau canal de comptage.
- Etude de risque de défaillance STEP
- Mise en place d'un pluviomètre électronique

##### **Les enjeux 2023**

- Fin des travaux d'amélioration de la STEP

#### **B- PRESENTATION DU SERVICE ET DU RESEAU**

##### **1 Le service public de l'assainissement**

Le service de l'assainissement de la commune de Saint Laurent du Pont a pour mission la surveillance, l'entretien et le renouvellement du réseau d'assainissement collectif et le contrôle de l'assainissement non collectif.

Il assure également la surveillance, l'exploitation et la maintenance de 2 stations d'épuration et de 7 postes de relevage des eaux usées présents sur la ville.

Actuellement, le service de l'assainissement non collectif est exploité en régie directe par le Service de l'Assainissement sans faire l'objet d'un service spécifique

Le contrôle des installations est réalisé par un technicien de la Communauté de Commune cœur de chartreuse

Le contrôle porte sur :

- Le contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves.
- Le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

##### **2 Le réseau d'assainissement collectif**

La ville de St Laurent du Pont est desservie par un réseau de collecte majoritairement unitaire (c'est-à-dire récupérant les eaux usées et les eaux pluviales dans un même ouvrage) dont la construction remonte aux années 1970.

L'ensemble des eaux usées et pluviales est collecté dans un réseau unique puis acheminé vers la station d'épuration communale située au hameau du Grenat au nord de la commune. Seuls certains secteurs sont en réseau séparatif (Av Grande Chartreuse, Av Général de Gaulle, rue Paul Bert, rue Charles Bert, La Guillotière, Les Côtes de Villette, quelques lotissements ...).

A noter que le réseau ne comporte pas d'effluents d'origine industrielle.

En complément de ce réseau, on recense également une structure d'assainissement récente en séparatif, située au nord-ouest sur les coteaux de Villette, qui collecte les hameaux des Tuileries, des Terpends, des Côtes et récemment du Néplier et des Millières.

Le traitement des effluents de ce secteur est assuré par une station d'épuration par lagunage naturel d'une capacité de 200 EH.

Compte tenu de la topographie relativement plane de certains secteurs de la commune, la création des réseaux desservant quelques hameaux d'habitations a requis la mise en place de **sept postes de relèvement des eaux usées**. En 1995, les eaux usées de la zone industrielle Chartreuse Guiers ont été raccordées à la station d'épuration communale par l'intermédiaire d'une station de refoulement.

Les diamètres de **canalisation**, qui sont essentiellement en amiante ciment, ou en PVC pour les tranches les plus récentes, sont compris entre Ø125 et Ø800 mm. On recense également des portions de réseau présentant des sections ovoïdes de 1000mm de hauteur.

En ce qui concerne **les réseaux pluviaux**, les diamètres sont variables et compris entre Ø200 et Ø1200 mm pour les plus importants.

Quant aux **conduites de refoulement** elles sont en fonte ou en polyéthylène.

### Les déversoirs d'orage

On recense 13 déversoirs d'orage sur tout le réseau d'assainissement. Ces déversoirs sont situés en aval d'une antenne unitaire, et permettent par temps de pluie, de limiter les débits transités dans les canalisations aval du réseau, et donc d'écarter les volumes collectés et traités à la station d'épuration du Grenat.

A l'instar des collecteurs pluviaux, les trop -pleins des déversoirs d'orage sont dirigés vers des cours d'eau au débit permanent.

### Tableau de l'état quantitatif des linéaires et des ouvrages recensés sur le réseau.

Désignation des ouvrages	Quantitatif estimé
Regard de visite eaux usées (séparatif+unitaire)	750
Déversoirs d'orage	13
Réseau d'eau usée strict (séparatif)	9 786 ml
Réseau d'eau usée unitaire	22 538 ml
Total réseau de collecte	30 600 ml
Réseau de refoulement	1 333 ml
Nombre de poste de refoulement	6
Réseau pluviale (séparatif)	4 442 ml
Regard de visite eaux pluviales	139
Avaloirs de collecte des eaux de ruissellement	17
Grilles avaloirs	110
Puits perdus	25
Puits perdu surmontés d'une grille de collecte	57

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'assainissement

Le service de l'assainissement gère ses plans au moyen du logiciel Autocad dont les informations sont mises à jour régulièrement tout au long de l'année.

Les plans couvrent 100% du linéaire du réseau.

Selon les critères de l'annexe II de l'arrêté du 2 mai 2007 sur les indicateurs de performance, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de : **80/100**.

Cet indice, dont le maximum est de 100, prend en compte l'existence d'une cartographie des réseaux, sa mise à jour périodique, la qualité des renseignements relatifs aux canalisations et ouvrages (poste de relèvement, déversoirs d'orage, tampon d'égout, etc ) la localisation et l'identification des interventions de maintenance (réparation, renouvellement , etc) le dénombrement des branchements pour chaque tronçon de réseau la localisation et l'identification des interventions de curage de réhabilitation et de renouvellement .L'existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des réseaux. L'existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations.

## **Le taux de raccordement au réseau d'assainissement**

Le nombre d'abonnés raccordés au réseau d'assainissement est de 1996 sur un total de 2100 abonnés sur le réseau d'eau sur la commune. Soit un taux de raccordement à l'assainissement de 95%.

## **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel**

La commune de St Laurent du Pont a fait réaliser en 2010 une étude sur le réseau d'assainissement et plus particulièrement sur les points de rejets dans le milieu naturel.

Cette étude a permis d'évaluer la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet et a permis d'identifier le moment et l'importance du déversement.

Le rapport permet d'évaluer l'impact des rejets sur le milieu récepteur et préconise des mesures d'amélioration du système d'assainissement.

De plus la commune a investi dans un pluviomètre électronique qui permet d'assurer un meilleur suivi de la pluviométrie et d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement et des principaux déversoirs d'orage.

## **3 La station d'épuration des eaux usées**



La station d'épuration des Grenats permet le traitement des eaux usées d'une grande partie de St Laurent du Pont et des eaux usées de la ZI Chartreuse Guiers. Cette station, construite en 1977, dispose d'une capacité de traitement de :

- 1600m<sup>3</sup>/j (avec un débit de référence de 140 m<sup>3</sup>/h)
- 351 kg DBO<sub>5</sub>/jour, soit 5850 équivalents habitants.

Un dégrilleur automatique en entrée de station permet dans un premier temps d'éliminer tous les éléments grossiers et flottants. Le traitement primaire est constitué d'un déshuileur et d'un dessableur aérés. Le traitement secondaire est de type biologique par boues activées, il est composé :

- D'un bassin d'aération de 1000m<sup>3</sup>
- D'un clarificateur de 450 m<sup>3</sup>

L'épuration par boues activées consiste à mettre en contact les eaux usées avec un mélange riche en bactéries par brassage pour dégrader la matière organique en suspension ou dissoute.

L'aération générée par la turbine permet de développer l'activité des bactéries et la dégradation de ces matières.

## **Charge en pollution collectée**

Le tableau suivant illustre les charges de pollution traitées par la station d'épuration communale.

**Tableau 1 – Charges polluantes traitées par la station d'épuration (12 bilans par an)**

Paramètre	2020		2021		2022	
	Charge entrante	Nombre d'équivalent-habitants correspondant	Charge entrante	Nombre d'équivalent-habitants correspondant	Charge entrante	Nombre d'équivalent-habitants correspondant
Volume (m <sup>3</sup> /j)	1361	9073	1944	12960	1468	9789
DCO (kg/j)	389.61	3117	385.36	3082	379	3032
DBO <sub>5</sub> (kg/j)	126	2100	120	2000	134	2233
DCO/DBO <sub>5</sub>	3.09		3.21		2.82	
MES (Kg/j)	194.4	2160	184.24	2047	181	2011
PT (kg/j)	4.038	1010	5.12	1280	5.32	1330
NK (kg/j)	41.55		46.52		45.53	
NO <sub>3</sub> - (kg/j)	1.79		2.65		1.19	
NO <sub>2</sub> (kg/j)	0.746		0.22		0.13	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> (kg/j)	39.79		43.34		42.69	

**Conformité du rejet en rendement épuratoire en%**

ANNEE	DBO <sub>5</sub>	DCO	MEST	PT
2019	84.03	73.24	57.10	25.54
2020	91.6	85.37	74.91	39.15
2021	90.66	81.74	80.06	68.85
2022	95.21	92.41	90.2	63.97

**Volumes traités à la station**

2021			2022		
Volume moyen (m <sup>3</sup> /jour)	Volume minimum (m <sup>3</sup> /jour)	Volume maximum (m <sup>3</sup> /jour)	Volume moyen (m <sup>3</sup> /jour)	Volume minimum (m <sup>3</sup> /jour)	Volume maximum (m <sup>3</sup> /jour)
1944	781	4707	1468	434	4081

**Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration**

Les boues d'épuration sont les principaux déchets produits à l'issue du traitement des eaux usées. Ces sédiments résiduels sont surtout constitués de bactéries mortes et de matière organique minéralisée.

Ces boues se présentent sous forme liquide, elles sont déshydratées par la centrifugeuse intercommunale de di SIVG.

L'ex unité de compostage intercommunale n'est plus en activité depuis janvier 2021.

La nouvelle destination des boues déshydratées est : SAS COMPOSTIERE DE MONTREMOND, localisée sur la commune de SAINT BARTHELEMY.

**Production de boue**

ANNEE	VOLUME (en M3)	SICCITE	kg de matière sèche
2020	2262	17.34	39218
2021	2195	19.09	41903
2022	2518	19.21	48386

## La station d'épuration par lagunage naturel des Côtes de Villette

Cette station a été mise en service en août 1998 pour une capacité de traitement de 200 équivalents habitants.

La population raccordée actuellement est de 190 habitants environ

La charge polluante est de 11 kg de DBO5/jour

La charge Hydraulique est 28 m3/jour

Le lagunage est constitué d'un piège à boue dégraisseur et de 3 lagunes.

### C-LES INDICATEURS FINANCIERS

#### Tarification du Service

Facture de 120 m3 suivant tarification 2022 en euros

	H.T €	T.V.A 10%	T.T.C €
Prime fixe assainissement	52.00	5.20	57.20
Redevance assainissement 120 x 1.30	156.00	15.60	171.60
Agence de l'Eau (0.16€ HT/m3)	19.20	1.90	21.12
TOTAL	227.20	22.70	249.90

Sur une facture de 120m3 d'eau, le m3 d'eau est de 1,595Euros T.T.C

Au total, pour une consommation de 120m3 d'eau, hors abonnement, pour la distribution et l'assainissement, le litre d'eau est de 0.00323 euros TTC

#### Evolution du prix de l'assainissement et des taxes depuis 2020 en euros

ANNEE	2020		2021		2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
RUBRIQUE						
PRIME FIXE	52.00	57.20	52.00	57.20	52.00	57.20
ASSAINISSEMENT	1.20	1.32	1.20	1.32	1.30	1.43
AGENCE DE L'EAU	0.15	0.165	0.15	0.165	0.16	0.176
RMRC*						

\*RMRC : Redevance Modernisation réseaux Collecte.

#### Les résultats financiers en 2021

	2019	2020	2021	2022
Produit de fonctionnement	433 814.38	434 958.75	481 900.88	510 628.36
Charge de fonctionnement	427 863.91	435 000.36	450 182.47	477 858.20
Recette d'investissement	267 075.65	167 405.84	845 755.92	664 769.34
Dépenses d'investissement	260 813.86	189 748.72	578 113.27	1 106 449.58
TOTAL Recettes + reports	830 756.94	744 443.76	1 434 651.48	1 581.753.44
TOTAL Dépenses + reports	688 677.77	624 749.08	1 028 295.74	1 584 307.78
Résultat annuel	142 079.17	119 694.68	406 355.74	- 2554.34

#### EVOLUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT

ANNEE RUBRIQUE	2019	2020	2021	2022
<b>EXPLOITATION</b>				
Dépenses	427 863.91	435 000.36	450 182.47	477 858.20
Recettes	453 200.37	460 295.21	494 495.73	554 941.62
Excédent	25 336.46	25 294.85	44 313.26	77 083.42
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	296 304.58	239 051.44	929 839.37	1 138 939.65
Recettes	377 556.57	284 148.55	940 155.75	1 201 137.82
Excédent	81 251.99	45 097.11	10 316.38	62 198.17
Excédent global	106 588.45	70 391.96	54 629.64	139 281.59

## **ETAT DE L'ENDETTEMENT PLURIANNUEL**

(Tableau joint en annexe)

### **V- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Depuis la loi sur l'eau de 1992, le contrôle de ces installations est devenu **un service public obligatoire**. C'est la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse qui dispose et exerce cette compétence pour le compte de la Commune.

#### **V-ANNEXES**

- 1 - Plan du réseau communal d'alimentation en eau potable
- 2 - Schéma hydraulique de fonctionnement du réseau d'eau potable principal
- 3 - Schéma hydraulique de fonctionnement du réseau d'eau de la Touvière
- 4 - Analyses : calendrier des prélèvements
- 5 - Fiches de qualité de l'Agence Régionale de Santé
- 6 - Extrait du registre des délibérations municipales des budgets de l'eau et de l'assainissement.
- 7- Plan de situation du réseau assainissement.

#### **CONTACT :**

##### **Services Administratifs et financier**

Mairie  
1, rue Pasteur  
38380-Laurent du Pont

**Tél : 04-76-06-20-00**  
**Fax : 04-76-55-12-30**

##### **Services Techniques**

421, Av Victor Hugo  
38380-Saint Laurent du Pont

**Tél : 04-76-55-40-50**  
**Fax : 04-76-06-43-46**